



Sensibilisation aux risques liés aux travaux en hauteur et utilisation des échelles et escabeaux

Débutant et/ou confirmé
Prévention contre les chutes de hauteur



www.ocsa-formation.fr

P01



Objectif de formation

Sensibiliser aux travaux en hauteur et utiliser des échelles et escabeaux dans le respect des règles de sécurité.



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable de:

- De travailler en hauteur avec un EPI adapté
- D'utiliser une échelle ou un escabeau en sécurité



Méthodes pédagogiques

Cette sensibilisation aux risques s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.



Public concerné

Toute personne amenée à travailler en hauteur et à utiliser une échelle et/ou un escabeau.



Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans.
Etre médicalement apte.



Évaluation

Questionnaire d'évaluation.
Mise en pratique.



Durée (7h)

1 jour



Nombre de participants

De 1 à 6 stagiaires



Coût

Inter-entreprises : nous consulter
Intra-entreprise : nous consulter



Moyens

Salle équipée - Site aménagé.



Validation

Attestation de formation.



BTP



Industrie



Logistique



Collectivités



Tertiaire

www.ocsa-formation.fr

Sensibilisation aux risques liés aux travaux en hauteur et utilisation des échelles et escabeaux

Débutant et/ou confirmé
Prévention contre les chutes de hauteur



www.ocsa-formation.fr

PROGRAMME

Le "Travail en hauteur"

- L'accident du travail
- Les devoirs et responsabilités de chacun

Les Équipements de protection collectives

- Les moyens
- Les points d'ancrage
- Le balisage et la signalisation

Les Équipements de Protection Individuels (EPI)

- La notion de classe de risque
- Casque avec jugulaire
- Les absorbeurs
- Le harnais et ses accessoires

Les moyens d'accès

- Choix des différents moyens d'accès en hauteur

La mise en pratique sur le chantier

1 heure

Les échelles et les escabeaux

- Les règles d'accès et de sécurité
- L'installation et l'utilisation
- Travailler en co-activité
- Les situations dangereuses
- Responsabilité de l'intervenant en cas de non respect des consignes

La mise en pratique

1 heure